



Notice d'emploi N° 8058 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Molluscicide
Formulation:	RB appât (prêt à l'emploi)
Teneur en substances actives:	0.8 % phosphate de fer III [que 1.0 % phosphate de fer III hydrogéné]
Nom UICPA:	ferric phosphate

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Ferrimax

Numéro d'homologation fédéral: F-6862	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 2150969	Titulaire de l'autorisation étranger: De Sangosse, France

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
culture des baies en général	limaces du genre Arion, limaces du genre Deroceras	Dosage: 1 - 5 g/m ²	1, 2
Culture maraîchère			
culture maraîchère en général	limaces du genre Arion, limaces du genre Deroceras	Dosage: 1 - 5 g/m ²	1, 2
Grande culture			
grande culture en général	limaces du genre Arion, limaces du genre Deroceras	Dosage: 1 - 3 g/m ²	1, 2
Culture ornementale			
culture ornementale en général	limaces du genre Arion, limaces du genre Deroceras	Dosage: 1 - 5 g/m ²	1, 2

Charges générales / agronomiques:

- Dosage inférieur en cas de faible pression de ravageurs. Jusqu'à au dosage maximal indiqué en cas de forte pression de ravageurs.
- Epandre sur le sol, en évitant tout contact avec les parties comestibles des plantes.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:
Phrases PPS

Tenir hors de portée des enfants.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.